



**quartiers2030**

**Moulins Communauté  
Contrat de ville**

**Engagements  
Quartiers  
2030**

**2024-2030**



# Sommaire

<b>1. Préambule</b>	<b>5</b>
<b>2. Le quartier et les enjeux</b>	<b>6</b>
2.1 La nouvelle géographie prioritaire : Moulins Sud	7
2.2 Les quartiers de veille active	9
2.3 Le suivi socio-économique des territoires	14
2.4 Une application renforcée du droit commun sur les QVA	15
<b>3. Du Contrat de Ville au Contrat de ville</b>	
<b>« Engagements Quartiers 2030 »</b>	<b>16</b>
3.1 Une élaboration partenariale	16
3.2 Les objectifs opérationnels du Contrat de Ville et les principales avancées	17
<b>4. Les orientations pour 2024 - 2030</b>	<b>20</b>
4.1 Transitions : habiter et respirer	20
4.2 Emploi : s'émanciper	23
4.3 Emploi : s'émanciper	24
<b>5. Les engagements des partenaires</b>	<b>27</b>
<b>6.Stratégie et méthode pour un contrat opérationnel</b>	<b>33</b>
6.1 Le projet de quartier : Construire un projet pour le quartier et par le quartier	33
6.2 Les modalités de participation des habitants à la construction du projet de quartier	34
6.3 L'appel à projet	35
6.4 Le schéma de gouvernance et son fonctionnement	36
6.5 L'évaluation du Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 », un travail en continu	40
<b>7. Les documents ayant valeur d'annexe au contrat</b>	<b>43</b>
<b>8. Les signataires au contrat</b>	<b>44</b>



## EDITO

« Chers habitants de Moulins Communauté, chers partenaires, Le contrat de ville «Quartiers 2030» marque une étape décisive dans notre volonté commune de bâtir des territoires plus inclusifs, plus solidaires et plus dynamiques.

Ce contrat de ville, renouvelé et enrichi pour 2030, repose sur un principe fondamental : celui de ne laisser personne de côté. Il incarne notre engagement fort à réduire les inégalités sociales, économiques et environnementales qui persistent dans les territoires de l'agglomération en situation de fragilité.

Il s'agit non seulement de répondre aux besoins immédiats des habitants, mais également de dessiner au travers les axes stratégiques, des perspectives plus justes et plus durables.

Ensemble, nous devons réinventer nos façons d'habiter, de nous déplacer, de travailler et de vivre ensemble. Ce projet ne pourra réussir que par une démarche collective, impliquant à la fois les institutions, les associations, les entreprises locales, mais aussi et surtout les habitants eux-mêmes, qui en sont les acteurs principaux.

«Quartiers 2030» s'inscrit dans une dynamique résolument tournée vers l'avenir : emploi, éducation, transition écologique, culture et sécurité sont autant de priorités que nous porterons avec détermination. Ce contrat repose également sur la nécessité de renforcer la cohésion sociale et de favoriser l'émergence d'un cadre de vie où chacun peut s'épanouir et contribuer au développement de notre territoire.

Nous savons que les défis sont nombreux, mais ils sont à la hauteur des talents et des ressources dont nous disposons. Notre réussite dépendra de la mobilisation de tous. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires qui, au quotidien, s'engagent aux côtés de l'État pour transformer cette ambition en réalité.

Ensemble, construisons des quartiers plus attractifs, plus solidaires, et plus durables. Faisons de «Quartiers 2030» une réussite collective, un projet dont nous serons fiers et qui, pour longtemps encore, portera la marque d'une vision commune pour nos quartiers et pour l'ensemble de notre département ».

Pascale TRIMBACH

Préfète de l'Allier

Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville



## EDITO

« Au-delà d'être un outil de mise en valeur, de concertation et de synergie, des initiatives dans nos quartiers prioritaires et nos quartiers de veille active, « Quartiers 2030 » est une espérance.

Espérance que ces territoires qui regorgent de richesses humaines, d'énergie et de savoir-faire soient mieux mis en lumière.

Ce contrat offre en effet des perspectives d'améliorations se voulant opérationnelles, avec pour ambition de répondre au plus près des attentes de nos citoyens à court terme, tout en poursuivant le développement de projections pérennes.

A la fois participatif et inclusif, ce contrat met l'accent sur l'implication des habitants qui constitue à chaque étape la clé de sa réussite.

Notre mobilisation à défendre collectivement ce contrat d'engagement d'une durée 6 ans est sans faille, grâce au travail partenarial mené avec détermination de la part de nos services, et nos élus aux côtés des acteurs institutionnels du territoire.

Nous sommes fiers de porter ensemble une ambition commune : celle de faire de notre agglomération un espace toujours plus agréable à vivre et fier de ses différents territoires ».



Isabelle LASMAYOUS

Vice-Présidente à la politique de la  
Ville.



Pierre-André PÉRISSOL

Maire de Moulins,  
Président de Moulins Communauté.

---

---

# 1. Préambule

Le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » qui succède au contrat de ville 2015-2023, partage le même objectif : remédier à la situation de décrochage socio-économique dans laquelle se trouvent les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » est élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale. Celle-ci s'appuie sur les retours des habitants, des associations, des élus et des professionnels de terrain ainsi que sur les ressources et apports des partenaires institutionnels afin d'adapter les solutions aux spécificités locales. Le présent contrat réitère l'ambition de l'ensemble des partenaires, signataires et acteurs de sa mise en œuvre, de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



## De grandes thématiques se dégagent

En matière de lutte contre la précarité, le contrat a vocation à s'appuyer sur les dynamiques en cours pour accompagner les habitants vers le plein emploi.

Les récents épisodes climatiques et sanitaires ont eu un impact fort sur la population en général, y compris sur celle des quartiers prioritaires. C'est pourquoi les enjeux de transition écologique et de santé sont des axes structurants des nouveaux contrats de ville « quartiers 2030 ».

Enfin, le nouveau contrat favorise l'égalité entre les femmes et les hommes et élève au rang de priorité la lutte contre toutes les formes de discriminations, de racisme et d'antisémitisme



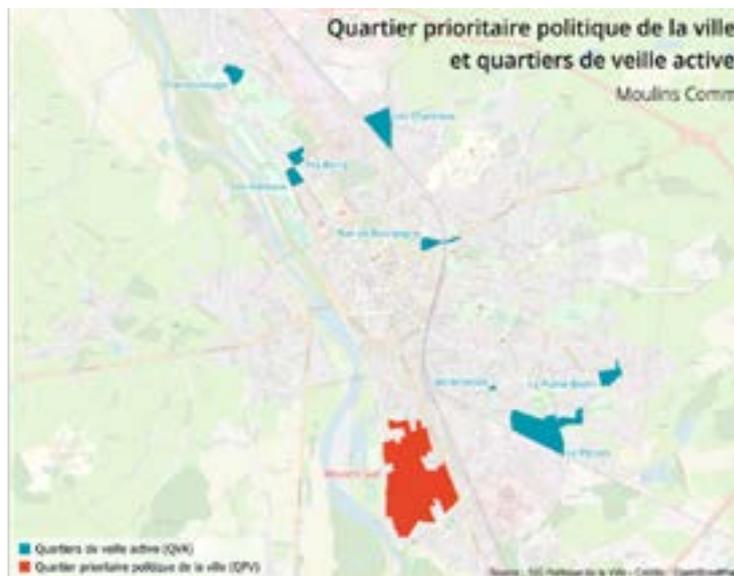
## 2. Le quartier et les enjeux

A l'échéance des Contrats de Ville 2015-2023, l'Etat, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a engagé une démarche de révision de la géographie prioritaire, qui a fait l'objet d'échanges entre les élus de Moulins Communauté, la Préfecture et les services de l'Etat.

Le décret n°2023-1314 confirme que seul le quartier « Moulins-Sud » remplit les critères de définition de la géographie prioritaire et à ce titre bénéficiera de l'ensemble des dispositifs relatifs à la politique de la ville.

Pour rappel, ces critères incluent un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants par rapport à l'unité urbaine de rattachement.

Les anciens Quartiers de Veille Active n'apparaissent plus en tant que tels dans la nouvelle géographie prioritaire, comme cela était le cas précédemment.



Néanmoins Moulins Communauté, l'Etat et les partenaires du contrat de ville reconnaissent la nécessité de soutenir les dynamiques engagées dans ces quartiers, et réaffirment leur volonté de maintenir une convergence des moyens de droit commun sur ces secteurs fragiles.

Les données de Moulins Sud sont les suivantes :

	Unité Urbaine Moulins	Moulins-Sud
Population	37 650	3 600
Revenu déclaré médian	12 800 €	9 490 €

Sources : Filosofi 2019 / RP 2020

Ainsi le contrat de ville « quartiers 2030 » de Moulins Communauté entend diriger son action en direction des territoires en situation de décrochage ou « poches de pauvreté » précédemment définis comme QVA, à savoir :

**Sur Avermes : Chambonnage; Pré Bercy**

**Sur Moulins : Rue de Bourgogne, Les Gâteaux, Les Chartreux**

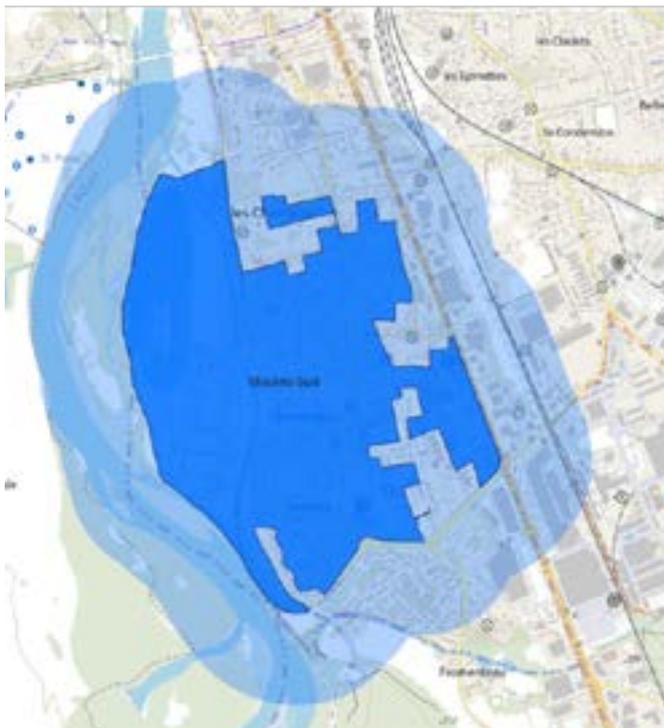
**Sur Yzeure : Le Plessis, La Plaine Bodin, Bellecombe**



## 2.1 La nouvelle géographie prioritaire : Moulins Sud

Inscrit comme quartier prioritaire depuis 2000, Moulins Sud a vu sa situation sociale s'améliorer du fait du programme de rénovation urbaine qui a modifié considérablement l'image du quartier tant sur les logements eux-mêmes que sur le cadre de vie. Néanmoins, malgré ces efforts, la situation du quartier reste préoccupante :

- Un taux de pauvreté en hausse entre 2017 et 2022 passant de 39,8 à 44,2 %
- Un taux d'emploi des 15-64 ans de 42,7 % soit une baisse de 5,4 points entre 2018 et 2021 dont 26,5 % d'emplois précaires (durée limitée),
- Un taux de 54,8% des emplois précaires visant les personnes étrangères,
- Une part importante des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi avec un taux de 28%,



S'agissant de la structure de la population, on note un vieillissement de la population de Moulins Sud et une tendance à l'isolement. Ainsi, sur les 3600 habitants, on peut relever les données suivantes :

- 32 % de la population a moins de 24 ans et 21 % plus de 65 ans.
- 35 % des familles sont des familles monoparentales
- 15 % de la population est de nationalité étrangère,
- 57% des ménages sont constitués d'une personne seule
- 40% des habitants habitent le quartier depuis moins de 5 ans dont près de 15% depuis moins de 2 ans.



---

---

Par ailleurs, le Diagnostic Local de Santé élaboré dans le cadre du nouveau contrat local de santé a permis de faire un zoom sur le QPV. Or, les indicateurs en matière de santé sont inquiétants.

- Un taux des bénéficiaires de la C2S de 47,7% en 2021,
- Un taux de bénéficiaires d'une ALD de 24,3%
- Un plus faible taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein
- Des taux de patients sous traitement médicamenteux régulier comme les psychotropes, anti-dépresseurs, neuroleptiques significativement plus élevés par rapport au groupe des QPV mais également par rapport au Département et à la Région,
- Un taux de patients sous traitement antidiabétique supérieur à celui du département et de la région

Il ressort donc de ces données que des difficultés et fragilités restent prégnantes que ce soit au niveau de l'insertion économique et sociale ou au niveau de l'accès aux soins et à des conditions favorables à la santé.

Tous ces éléments justifient le maintien de ce quartier dans la géographie prioritaire.

## **Le point de vue des habitants**

Sur la base du diagnostic en marchant et de la concertation citoyenne, il ressort que si les habitants reconnaissent une nette amélioration de leur cadre de vie du fait des travaux réalisés dans le quartier, ils déplorent une dégradation du bien-vivre ensemble et du lien social.

La question de l'isolement des seniors est ainsi ressortie comme une problématique prégnante. De même, le renouveau de la population ne favorise pas cette interconnaissance et la solidarité.

Les habitants, toutes tranches d'âges confondues, dénoncent également une augmentation des actes d'incivilités dégradant les espaces publics et espaces communs tant intérieurs qu'extérieurs. et une délinquance conduisant à un certain sentiment d'insécurité.

La problématique des discriminations à l'emploi a également fait partie des inquiétudes citoyennes.



## 2.2 Les quartiers de veille active

Inscrits comme quartiers de veille active (QVA) dans le contrat de ville 2015-2023 après avoir été intégrés précédemment dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, certains quartiers des communes d'Avermes, de Moulins et d'Yzeure bénéficient d'une attention particulière du fait de problèmes similaires à ceux du QPV. Ils sont dorénavant appelés îlots de pauvreté. Toutefois, l'absence de données spécifiques ciblées et de veille sur ces quartiers ne permet pas d'avoir une visibilité correcte sur ceux-ci. Au vu des échanges avec les communes concernées, et en accord avec l'Etat, les élus ont souhaité les maintenir dans le contrat de ville « quartiers 2030 ». Il s'agit de :

### Sur Avermes

- Chambonnage
- Pré-Bercy

### Sur Moulins

- Rue de Bourgogne
- Les Gâteaux
- Les Chartreux

### Sur Yzeure

- Le Plessis
- La Plaine Bodin
- Bellecombe

### 2.2.1 Le Chambonnage

Avec une population d'environ 260 habitants, ce quartier situé à proximité des équipements sportifs et du Parc des expositions, bénéficie d'un cadre de vie favorable avec voies douces, des habitats en petit collectif mais aussi en individuel.

L'association des locataires CNL du Chambonnage propose régulièrement des animations et des sorties, certaines étant aidées financièrement dans le cadre du Fonds de participation des habitants (FPH).

La population se caractérise par une part des moins de 25 ans de l'ordre de 29% et une part des plus de 65 ans de 20%. Un quart des foyers est constitué d'une personne seule. Le taux de ménages pauvres est estimé à 14%.

Le quartier du Chambonnage ne présente pas de données et de retours inquiétants au regard des autres quartiers. Toutefois, le vieillissement de la population et le phénomène du risque d'isolement sont de nature à générer certaines problématiques. Le manque de visibilité et de veille sur ce quartier justifie son maintien dans le nouveau contrat.



## 2.2.2 Pré-Bercy



Avec une population d'environ 530 habitants, ce quartier est constitué d'habitats collectifs vieillissants. 65 % du parc de logements a été construit avant 1970 et peu de travaux ont été réalisés sur ces dernières années.

La disparition progressive des commerces est à mettre en parallèle avec l'augmentation signalée du nombre d'incivilités et de la délinquance conduisant à un certain sentiment d'insécurité.

La population se caractérise par une part des moins de 25 ans de l'ordre de 23% et une part des plus de 65 ans de 28 %. La part des ménages composés d'une personne seule est de l'ordre de 62 %. Le taux de ménages pauvres est estimé à 21%.

Situé à proximité de l'hôpital et des équipements sportifs, il est voisin avec le quartier des Gâteaux. Pour autant, peu voire pas d'actions communes et de liens inter-quartiers ne semblent avoir lieu.

L'association des locataires CNL de pré-Bercy propose régulièrement des animations certaines étant aidées financièrement dans le cadre du Fonds de participation des habitants (FPH).

## 2.2.3 Rue de Bourgogne

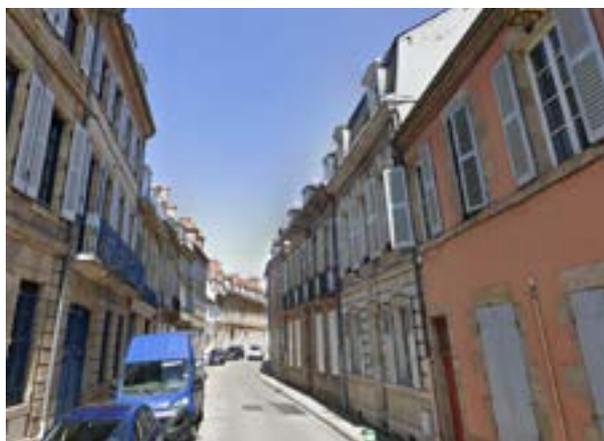
Situé à proximité du centre-ville de Moulins, l'inscription de ce quartier en QVA résulte notamment de la présence du Foyer de jeunes travailleurs, le Tremplin. Composé d'un habitat relativement ancien et majoritairement privé, ce secteur ne bénéficie pas d'une réelle identité propre.

En effet, 75 % du parc de logements a été construit avant 1945. Il compte environ une centaine de ménages. Ce quartier ne bénéficiant pas d'une veille spécifique, la visibilité sur son évolution reste complexe à appréhender.

**Toutefois, on peut relever les données suivantes :**

- Une part des moins de 25 ans de l'ordre de 29 % à relier à la présence du FJT, la part des plus de 65 % s'élève à 19 %.
- Une part des ménages de 1 personne de l'ordre de 58 %
- Un taux de ménages pauvres de 16%.

Ces données, ainsi que la présence du FJT le Tremplin justifient le maintien de ce quartier dans le contrat d'engagements « Quartiers 2030 ».



## 2.2.4 Les Gâteaux

Cet ensemble d'habitats collectifs est situé à côté du secteur de Pré-Bercy et à proximité des équipements sportifs le long des rives de l'Allier et de l'hôpital. Il a fait l'objet d'une rénovation récente par le bailleur social EVOLEA. Il compte environ 400 habitants.

Les données statistiques en notre possession ont été groupées avec celles de Pré-Bercy. Nous retrouvons donc :

- Une part des moins de 25 ans de l'ordre de 23%
- Une part des plus de 65 ans de 28 %
- Une part des ménages composés d'une personne seule de 62 %
- Un taux de ménages pauvres de 21%.

Plus aucune association ne propose d'actions dédiées à ce quartier. Pour autant, peu de problématiques spécifiques sont remontées à la collectivité. La proximité avec Pré-Bercy et certains indicateurs incitent à maintenir ce quartier dans le contrat d'engagements.



## 2.2.5 Les Chartreux



Ce quartier est composé d'habitats collectifs importants relevant du bailleur social EVOLEA. Il compte environ 540 habitants. Mais ne rentrant pas dans les critères de la géographie prioritaire du fait notamment du nombre d'habitants, il en a donc été exclu tout en demeurant quartier de veille active. Malheureusement aucune veille spécifique n'a été faite sur ce secteur. Toutefois, les données du bailleur social EVOLEA permettent d'avoir une visibilité relative sur ce quartier.

Celui-ci fait l'objet d'une rénovation urbaine avec environ 80 déconstructions et la création de nouveaux habitats individuels et en petits collectifs soit 115 nouveaux logements ainsi que des espaces de vie. Dès lors, l'image du quartier se voit améliorée. Il convient de préciser que les données économiques et sociales ne permettent pas réellement de constater une différence entre ce QVA et le QPV, d'où la volonté de le maintenir dans le contrat d'engagements « quartiers 2030 ».

Sur les 70 % de logements sociaux, plus de 50 % sont occupés par une personne seule et 11 % par une famille monoparentale. La part des moins de 25 ans est de 30 % et de 22 % pour les plus de 65 ans. Le taux de ménages pauvres est de 35 %. Il convient de noter que, selon les données du bailleur social, 58 % des personnes sont sans activité. 28% des allocataires



CAF disposent d'un revenu constitué à 100% de prestations sociales. Différentes associations proposent des animations et des activités, certaines étant aidées financièrement dans le cadre du Fonds de participation des habitants (FPH).

Sans se dégrader, la situation de ce quartier ainsi que les données socio-économiques nécessitent de maintenir une certaine attention.

## 2.2.6 Le Plessis



Ce quartier est composé exclusivement de logements gérés par le bailleur social EVOLEA au nombre de 368. 88 % du bâti a été construit après 1970. Il compte environ 543 habitants dont 157 enfants. Le bâti construit après 1970 représente 88 % du parc immobilier.

Des espaces de vie comme la salle Balavoine ou les Jardins à la Prévert, sont animés par la Ville d'Yzeure. Le quartier a fait l'objet de travaux de rénovation dans le cadre de l'ANRU au cours des années 2010. L'essentiel a porté sur la

démolition de tours de façon à donner davantage d'espace entre les immeubles. La population est plutôt jeune avec 34 % de moins de 25 ans et 15 % de plus de 65 ans.

Bien que non pris en compte dans le cadre de la géographie prioritaire, ce quartier connaît une accentuation de ses difficultés au vu des critères suivants :

- 40% des ménages sont constitués d'une personne seule.
- 31 % des ménages sont considérés comme pauvres.
- 34% des allocataires CAF disposent d'un revenu constitué à 100% de prestations sociales.
- 77 % des locataires du parc EVOLEA ont des revenus inférieurs à 60% du plafond de ressources. A noter que le nombre de ménages n'atteignant pas 20% du plafond de ressources a tendance à augmenter sur les dernières années.
- Près de 55% des personnes sont sans activité et cette tendance s'accroît sur ces dernières années.

Par ailleurs, on assiste à une augmentation des incivilités et des actes de délinquance sur ce quartier que l'on peut mettre en parallèle avec l'arrivée de nouvelles populations. En effet les habitants de longue date sont de plus en plus rares, alors que les « anciens » du quartier se remémorent une grande stabilité. La rotation des habitants est un phénomène relativement récent qui peut expliquer le moindre respect pour des sites comme celui des Jardins à la Prévert. En outre, on note une tendance au repli communautaire. Le quartier abrite un CADA géré par l'association Viltais. **Ces raisons justifient la volonté de conserver ce quartier dans le contrat d'engagements « Quartiers 2030 ».**



## 2.2.7 La Plaine Bodin



Ce quartier est constitué d'habitat mixte avec à la fois des logements individuels et du collectif et compte environ 70 ménages. Il s'agit d'un habitat assez récent construit après 1970, dont 43 % après 1990. Le taux de logements sociaux s'élève à environ 38%.

La population se caractérise ainsi :

- 27% des habitants ont moins de 25 ans et 30 % plus de 65 ans.
- 30 % des ménages sont composés d'une personne seule.
- 6 % des ménages sont considérés comme pauvres.

Bien qu'inscrit comme quartier de veille active, celui-ci n'a pas fait l'objet d'une veille spécifique. Malgré le peu d'indicateurs défavorables, il a été décidé de le maintenir dans le contrat d'engagements « Quartier 2030 ».

## 2.2.7 Bellecombe

Au sein d'un environnement résidentiel et proche d'équipements sportifs ainsi que d'écoles, le quartier de Bellecombe est constitué d'habitats collectifs anciens, 98% ayant été construits avant 1970. Il compte près d'une trentaine de ménages. Ce quartier fait l'objet d'inquiétudes liées à une forte dégradation des comportements qui se traduit par des incivilités et actes de délinquance. L'arrivée de nouvelles populations et un déplacement d'autres sur ce quartier ne sont pas étrangers à ce constat générant un risque de repli identitaire. Cette situation et les données socio-économiques justifient la volonté de maintien de ce quartier dans le contrat d'engagements « Quartier 2030 ».

La population se caractérise ainsi :

- 54 % des habitants ont moins de 25 ans et 12 % ont plus de 65 ans, ce qui en fait un quartier jeune et plutôt familial.
- 13 % des ménages comprennent 5 individus ou plus, ce qui est le taux le plus élevé par rapport aux autres quartiers.
- La part des ménages constitués d'une personne seule s'élève quant à elle à 30 %.
- La part des ménages pauvres est de 36 %.



## 2.3 Le suivi socio-économique des territoires

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit d'allouer de manière exceptionnelle sur la base d'un programme spécifique un maximum de 2,5 % de l'enveloppe départementale du programme 147 à des territoires en situation de décrochage. Ce programme sera nécessairement cofinancé.

Il est préconisé par le Comité interministériel des villes d'octobre 2023 de « faire de la data science » un outil de connaissance territoriale et de territorialisation des politiques publiques au bénéfice des quartiers.

Dans cet objectif, la préfecture de l'Allier a établi une première analyse territoriale à partir de variables figurant dans la base de données publiques du fichier fiscal 2019 (Filosofi) ayant servi de référence à l'actualisation des périmètres des quartiers prioritaires.

Cette observation à l'échelle des carreaux INSEE (200 m x 200 m) concernant l'évolution socio-économique des territoires urbains de l'intercommunalité, comporte les variables suivantes :

- Niveau de vie (revenu disponible au sens de l'INSEE)
- Part des ménages pauvres au seuil des 60 %
- Part des ménages en logement social
- Part des familles monoparentales
- Part des ménages de 5 personnes ou plus
- Part des moins de 18 ans
- Part des plus de 65 ans

Ce travail aboutit à la construction d'un indice de fragilité socio-économique défini de la manière suivante :

« L'indice de fragilité est calculé pour chaque quartier prioritaire en sommant les indices de spécificité établis pour chacune des sept variables retenues. L'indice de spécificité de chacune d'elles est calculé en rapportant la valeur observée pour le territoire observé à la valeur moyenne du QPV le plus défavorisé de l'unité urbaine. Le rapport est inversé pour le niveau de vie en raison du caractère positif de sa progression. L'indice moyen pour le QPV est de 7 points ; plus l'indice dépasse cette moyenne, plus la fragilité de la population est supérieure au niveau du QPV de référence et inversement ».

### EPCI MOULINS Communauté : SUIVI DES TERRITOIRES (Données carroyées Filosofi 2019)

Le carroyage INSEE n'apparaît pas suffisamment fiable et précis pour les périmètres de Bellecombe, La Plaine Bodin et Rue de Bourgogne.

VARIABLES	Moulins-SUD	Les Chartreux	Le Plessis	Les gâteaux	Pré Bercy	Chambon nage
Niveau de vie en €	14 839,8	14 642,0	14 136,5	14 608,1	18 148,0	19 522,0
Part des ménages pauvres	36,7	19,0	44,1	40,0	18,4	13,45
Ménages en logement social en%	87,9	90,2	95,5	98,1	91,6	68,07
Familles monoparentales	19,4	8,6	17,6	10,5	9,2	22,69
Ménages de 5 pers. ou plus	7,0	6,7	6,4	2,0	1,2	3,36
Part des moins de 18 ans	27,8	21,0	25,2	16,4	13,2	20,46
Part des plus de 65 ans	19,4	27,2	15,1	33,6	27,1	18,53
<b>INDICE DE FRAGILITE</b>	<b>7,00</b>	<b>6,11</b>	<b>6,85</b>	<b>6,37</b>	<b>4,88</b>	<b>5,25</b>



## 2.4 Une application renforcée du droit commun sur les QVA

Dans le cadre de l'évaluation du précédent contrat de ville et du diagnostic, il est apparu opportun de maintenir les QVA, dénomés dorénavant îlots de pauvreté par l'ANCT, dans le contrat de ville « quartiers 2030 ». En effet, bien que ne remplissant pas les critères de la géographie prioritaire du fait principalement de la densité d'habitants, ces quartiers subissent néanmoins différentes fragilités, qu'elles soient sociales et/ou économiques.

Aussi, il est convenu entre les signataires du présent contrat que ceux-ci s'engagent à prioriser les dispositifs de droit commun sur ces îlots et ce, plus particulièrement en matière de :

- Réussite éducative : engager une relation continue avec les parents, permettre l'ouverture culturelle et la pratique sportive dès la petite enfance, contribuer à la réussite et à l'accompagnement scolaires
- Insertion sociale et économique : faciliter l'insertion sociale et professionnelle par la mise en relation, aller à la rencontre des personnes en difficultés
- Cohésion sociale « vivre ensemble » : rendre les habitants acteurs de leur territoire

Il est préconisé de travailler en mode « projet » afin de favoriser l'émergence d'un projet global d'intervention.



## 3. Du Contrat de Ville au Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

### 3.1 Une élaboration partenariale

Le contrat de ville « quartiers 2030 » a fait l'objet d'une concertation élargie avec une ambition affirmée de Moulins Communauté et de l'Etat d'aboutir à un document opérationnel et rassembleur des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers.

Ainsi, les habitants ont été invités à s'exprimer lors d'une réunion publique organisée le 6 juillet 2023 et via la diffusion d'un questionnaire par l'Etat à l'automne 2023. Les habitants du quartier Moulins Sud ont ainsi pu exprimer leurs attentes relatives au futur Contrat d'Engagements. Les thèmes ressortis sont les suivants :

- l'insertion professionnelle,
- l'amélioration du cadre de vie et la sécurité,
- l'accès à des services de proximité et l'animation du quartier,
- la petite enfance, la jeunesse et l'éducation.

Suite à ces premiers retours, un diagnostic préliminaire a été élaboré à partir d'une étude documentaire, d'entretiens et de données INSEE.

Ces éléments ont servi de base de travail lors de séminaires partenariaux. Deux cycles de séminaires partenariaux ont été organisés en novembre 2023 et février 2024 :

Deux séminaires de partage du diagnostic aboutissant à une première structuration des enjeux ;

Un séminaire de consolidation des grandes orientations du Contrat de Ville et de définition des pistes d'actions.

Dès lors, sur la base de ces rencontres, un travail de synthèse, de formulation et de priorisation s'est engagé avant la rédaction du contrat d'engagement. Une présentation de ce travail a eu lieu lors du COFIL du 16 octobre 2024 avec les acteurs ayant contribué à son élaboration.



## 3.2 Les objectifs opérationnels du Contrat de Ville et les principales avancées

Le Contrat de Ville 2015 - 2023 a fait l'objet d'exercices évaluatifs, à l'initiative de Moulins Communauté et de la Préfecture. Par ailleurs, des études menées dans le cadre d'autres politiques sectorielles permettent d'identifier les enjeux auxquels sont confrontés les quartiers prioritaires et de veille active du territoire.

Les dispositifs mis en place tels que le Programme de Réussite Educative et le Fonds de Participation des Habitants prennent en compte à la fois le QPV et les QVA.

Le diagnostic mené lors de l'élaboration du Contrat a permis de cibler des faiblesses en matière de :

- Nombre de professionnels de santé, taux de pauvreté et chômage ;
- Rénovation urbaine : manque de terrains de jeu, déménagement des commerces, mobilité.

Les objectifs opérationnels prévus au Contrat de Ville ciblent :

### **Axe 1 - la cohésion sociale ;**

#### **→ la réussite éducative,**

Une amélioration sensible a été constatée suite à la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative, programme à pérenniser tout en poursuivant le renforcement du recours au droit commun et de la synergie des acteurs.

#### **→ la santé,**

Une amélioration relative est constatée, avec une augmentation du nombre de professionnels de santé. Néanmoins le non recours aux services de santé persiste et certains publics, notamment sujets aux conduites addictives ou à des pathologies de santé mentale, ont été fragilisés lors de la crise de la Covid 19.

#### **→ la citoyenneté,**

Une amélioration est constatée grâce à l'action des instances favorisant l'engagement citoyen (Conseil Municipal des Jeunes, Fonds de participation des habitants).

#### **→ la prévention de la délinquance**

Si le constat reste comparable au reste du territoire de la communauté d'agglomération, des incivilités, des marques de communautarisme et la présence de stupéfiants persistent néanmoins.

#### **→ la culture,**

L'accès à la culture se heurte à une double problématique : mobilité et motilité. Des efforts restent à maintenir pour contrer les formes de repli dont souffre une partie de la population des quartiers.



## Axe 2 – le cadre de vie et le renouvellement urbain ;

→ **Favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble** : Une amélioration est constatée. Des points d'attention restent toutefois prégnants, comme le manque de mixité filles/garçons chez les jeunes et les tendances au regroupement communautaire. Les associations sollicitent la création d'espaces de rencontres.

→ **Soutenir le développement durable** : L'objectif est atteint, avec des actions menées en faveur de l'amélioration du cadre de vie (rénovation thermique du bâti), de la mobilisation des habitants (organisation de chantiers jeunes) ou de la sensibilisation aux pratiques/écogestes permettant la maîtrise des charges.

→ **Développer les équipements** : L'objectif est partiellement atteint, avec la création d'un city-stade et des aménagements de l'espace public (jeux, parcours fitness) ... Certains équipements restent encore à rénover.

→ **Favoriser l'attractivité des quartiers** : L'objectif est non atteint, les quartiers restent porteurs d'une image dégradée.

→ **Favoriser l'embellissement des QPV** : Le projet de rénovation urbaine de Moulins a porté sur l'accessibilité des immeubles ainsi que le confort thermique et l'esthétique globale des bâtiments, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

→ **Développer la mobilité** : L'offre est améliorée grâce à des actions portées par des associations, notamment un accompagnement de jeunes dans l'obtention du permis de conduire. La desserte par lignes de bus qui jalonnent le quartier est un atout. La fréquence est cependant insuffisante en soirée ou le week-end.



## Axe 3 – l'emploi, le développement économique ;

→ **Fédérer et articuler les acteurs locaux, favoriser l'accès à l'emploi** : Malgré les projets des différents acteurs impliqués, les indicateurs statistiques tendent vers une précarisation croissante de la population des quartiers.



#### Axe 4 – les thèmes transversaux ;

→ **Favoriser le soutien à la vie associative** : L'objectif est atteint, avec un soutien financier des associations, via les financements de la programmation Politique de la Ville et via le Fonds de Développement de la Vie Associative. La vie associative a toutefois été fortement impactée par la crise sanitaire et connaît depuis une forme d'essoufflement et une absence de renouvellement.

→ **Favoriser le soutien à la parentalité** : Un objectif atteint, avec des propositions du CCAS tout au long de l'année et la présence d'un lieu d'accueil enfant-parent dans le quartier. La part importante de familles monoparentales appelle au maintien d'une attention particulière à ces publics, particulièrement exposés aux risques de pauvreté, d'exclusion sociale et d'échec scolaire.

→ **Favoriser la participation des habitants** : Un objectif amélioré, notamment via la mise en place du Fonds de Participation des Habitants.

→ **Favoriser l'égalité hommes/femmes** : Un objectif non atteint, malgré le soutien des actions portées par le CIDFF.

#### Le projet stratégique local portait sur :

- 1 – la rénovation urbaine
- 2 – le développement économique et commercial
- 3 – le développement des activités de loisirs et de plein-air
- 4 – la mobilité

#### Moulins Communauté finance les actions relatives à la politique de la Ville via :

- L'appel à projet annuel du Contrat de Ville ;
- Des conventions d'objectifs avec des associations ;
- Le fonds de Participation des habitants (FPH) ;
- Le CIAS pour le PRE et les animations en faveur des jeunes.

#### Les enseignements à retenir pour la mise en œuvre du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 sont les suivants :

- Développer des outils de suivi des différentes sources de financement des programmes annuels d'actions.
- Renforcer la coordination entre les acteurs.
- Associer plus étroitement l'ensemble des partenaires signataires.



## 4. Les orientations pour 2024 - 2030

Les différentes étapes de la construction de la stratégie ont permis d'identifier des sujets à mettre en lumière dans le cadre du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » pour le quartier prioritaire Moulins Sud. Ces éléments constituent une feuille de route, qui sera amenée à évoluer au cours de la mise en œuvre du Contrat, en fonction des besoins émergents mais aussi des évaluations et suivis mis en œuvre.

Le document a vocation à être vivant afin de répondre aux besoins des publics.

**Les orientations sont structurées autour de 4 axes :**

Transitions : habiter et respirer,

Emploi : s'émanciper,

Jeunesse : grandir et s'épanouir,

Accès aux droits : renforcer ma capacité d'agir

**Chaque axe est décliné en thèmes, ambitions, puis en objectifs opérationnels.**

### 4.1 Transitions : habiter et respirer

L'Etat souhaite placer la participation habitante au cœur de la démarche d'élaboration des Contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Cette ambition est corroborée par les retours des partenaires lors des séminaires de travail, avec pour souhait de créer des modalités d'intervention propices à la participation habitante et à la formation en vue de l'autonomisation des publics volontaires.

Afin de répondre aux enjeux des transitions environnementales, sociales, urbaines, la première orientation porte sur les « transitions : habiter et respirer » par un accès renforcé aux mobilités, par une amélioration de l'attractivité du territoire, par une meilleure gestion urbaine et sociale de proximité, par l'accès à la culture et enfin la participation citoyenne.

Ces différents objectifs constituent des leviers pour offrir un cadre de vie favorable aux habitants.



## Thème 1 : Mobilités

### **Ambition**

- Faire de la mobilité un moyen d'inclusion sociale (emploi, culture, sport, accès aux droits,)

### **Objectifs opérationnels**

- Maintenir les tarifs préférentiels pour la jeunesse, les publics en insertion, les chômeurs et les seniors
- Étudier les besoins d'adaptation en fonction des usages
- Lever les freins psychologiques/symboliques à la mobilité : oser « l'aller vers l'inconnu »

### **Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)**

**Partenaires :** EPCI, DDT, Aléo-Keolis, Mobil'Emploi

**Ressources :**

**Effets à éviter :** repli identitaire sur le quartier

## Thème 2 : Attractivité du territoire

### **Ambition**

- Améliorer l'image du quartier

### **Objectifs opérationnels**

- Développer le lien social entre le quartier et le reste de la ville, et au sein du quartier
- Favoriser l'accès des jeunes actifs à un logement
- Maintenir et faire vivre l'offre de proximité en équipements sportifs
- Poursuivre l'aménagement des berges de l'Allier

*Exemple d'action envisagée : création d'un itinéraire / chemin pour l'utilisation des trottinettes électriques et de la mobilité douce (pour aller au centre-ville), création d'une bamboueraie sur le QPV*

### **Leviers d'action (partenaires, ressources effets à éviter, indicateurs)**

**Partenaires :** EPCI, Villes de Moulins, Avermes, Yzeure, DDT, EVOLEA, Préfecture

**Ressources :** Convention TFPB

**Effets à éviter :** Accentuer les concentrations urbaines de pauvreté



## Thème 3 : Cadre de vie

### **Ambition**

- Assurer une qualité du cadre de vie ainsi que le bon entretien des espaces publics

### **Objectifs opérationnels**

- Mieux mobiliser la TFPB aux enjeux du quartier
- Consolider les dispositifs de sécurité et de tranquillité
- Responsabiliser les habitants sur leur cadre de vie et le bon entretien des espaces publics

*Exemple d'action envisagée : la mise en relation insertion GUSP notamment via la SIAE Soli'City sur le marché d'entretiens espaces publics et des espaces verts chez EVOLEA*

### **Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)**

**Partenaires :** EPCI, Ville de Moulins (services techniques, urbanisme,) DDT, EVOLEA, Préfecture, Associations de locataires,

**Ressources :** Convention TFPB, FIPD, BOP 147,

**Effets à éviter :** Accentuer le sentiment d'insécurité par un mauvais entretien

## Thème 4 : Culture

### **Ambitions**

- Rendre la culture accessible à tous

### **Objectifs opérationnels**

- Proposer de nouvelles méthodes d'interpellation et d'accompagnement des habitants à la culture comme levier de transformation sociale

*Exemple d'action envisagée : Inviter des artistes et mettre en place des activités culturelles dans les lieux accueillant du jeune public sur le quartier ou hors du quartier pour favoriser le « aller-vers ».*

### **Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)**

**Partenaires :** DRAC, Service Culturel, Préfecture, EPCI, Éducation Nationale, Ville de Moulins

**Ressources :** Été culturel, BOP 147, Pass'culture

**Effets à éviter :** Renoncer à l'offre culturelle à destination des moins aisés en l'absence d'une participation similaire à celle d'autres quartiers plus favorisés



## Thème 5 : Participation citoyenne

### **Ambitions**

- Faire des habitants des acteurs de leur quartier

### **Objectifs opérationnels**

- Engager la démarche de création d'un lieu commun (espace de vie social ou centre social ou tiers-lieux) sur le quartier
- Créer du lien, des rencontres pour tous afin de renforcer le désir de s'intégrer dans le quartier et dans la ville
- Mettre en place une méthodologie de participation citoyenne
- Intégrer les seniors à la vie du quartier
- Développer des actions de découverte et d'appropriation des valeurs républicaines, de la laïcité et de la participation citoyenne

*Exemple d'action envisagée : mise en place d'un composteur collectif, sensibilisation écologique, circuits courts, jardins collectifs, ...*

### **Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)**

**Partenaires :** Evoléa, associations locales, ville de Moulins via CMJ, EPCI, CAF

**Ressources :** BOP 147,

**Effets à éviter :** Renforcer le repli communautaire

## 4.2 Emploi : s'émanciper

*Les habitants des QVA et du QPV, sont deux fois plus susceptibles d'être au chômage à diplôme équivalent que des habitants hors QPV. L'aller-vers des entreprises du territoire vers les quartiers et l'accompagnement des publics vers l'emploi sont à encourager.*

*Le diagnostic confirme que les femmes sont en proportion plus faible en situation d'emploi. Accompagner celles-ci vers un emploi stable est un enjeu majeur à plusieurs titres : renforcer les revenus du foyer, diminuer le taux de pauvreté et sécuriser les familles monoparentales, majoritairement portées par les mères.*

*Les jeunes évoluant dans des milieux défavorisés et entourés par des personnes éloignées de l'emploi sont plus susceptibles d'être orientés vers des filières professionnelles ou courtes. L'accompagnement de ce public dans son parcours de recherche, puis dans l'apprentissage des savoir-être au travail, constitue une priorité afin de constituer des réseaux qui permettent aux étudiants de réaliser l'ensemble de leurs parcours de formation. Enfin, Moulins Sud accueille une population étrangère qui doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment en matière d'apprentissage de la langue française.*



## Thème 1 : Cadre de vie

### **Ambition**

- Rendre plus efficaces les parcours d'accès à l'insertion professionnelle en priorisant les publics féminins et jeunes

### **Objectifs opérationnels**

- Accompagner les publics allophones vers la maîtrise de la langue
- Favoriser la rencontre avec les employeurs prioritairement en direction des jeunes
- S'inscrire dans ou créer une instance de coordination locale des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de l'entrepreneuriat
- Favoriser la labellisation de places de crèches AVIP

*Exemple d'action envisagée : atelier d'apprentissage sociolinguistique des codes culturels dans le monde du travail français*

### **Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)**

**Partenaires :** Réseau pour l'Emploi, DDTESPP (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) EPCI, Villes, Conseil Départemental, CAF et associations

**Ressources :** Pacte PLEIN EMPLOI, PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises), Fonjep (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation prioritaire)

**Effets à éviter :** La juxtaposition de nouveaux dispositifs

## 4.3 Emploi : s'émanciper

*Moulins Sud compte une proportion importante de jeunes parmi sa population, On constate qu'une part supérieure au reste de la population de Moulins Communauté quitte le système éducatif sans perspective d'activité. Le contrat de ville « quartiers 2030 » réaffirme l'ambition des partenaires d'accompagner les jeunes et leurs familles dans leur parcours éducatif afin de favoriser l'obtention de diplômes et l'accès à l'emploi.*

*Le quartier Moulins Sud connaît des arrivées de population récentes et de nombreuses situations d'isolement parmi ces nouveaux habitants. Les loisirs, la culture et le sport sont des vecteurs de cohésion sociale essentiels à mobiliser afin de favoriser le vivre-ensemble, la santé, le bien-être et l'insertion.*



## Thème 1 : Soutenir la parentalité

### **Ambition**

- Soutenir la réussite éducative des mineurs dès la petite enfance

### **Objectifs opérationnels**

- Aller-vers et accompagner les parents dès la petite enfance
- Renforcer l'accueil Petite Enfance du quartier
- Accompagner à la scolarité, éduquer à la citoyenneté
- Conforter et renforcer la communauté éducative autour du PRE

*Exemple d'action envisagée : Former et responsabiliser les parents au rôle attendu dans le parcours éducatif de leurs enfants*

### **Leviers d'actions (partenaires, ressources, effets à éviter)**

**Partenaires :** EPCI, Villes, CCAS, Conseil Départemental, CAF, Préfecture, DSDEN

**Ressources :** Adulte-relais, PEDT, SDSF, LAEP, CLAS

**Effets à éviter :** renforcer le déterminisme social

## Thème 2 : Un accompagnement émancipateur de la jeunesse

### **Ambitions**

- Favoriser l'engagement des jeunes afin de contribuer à leur épanouissement

### **Objectifs opérationnels**

- Ouvrir les perspectives des jeunes et favoriser l'entraide
- Agir sur la prévention (addictions, éducation à la vie sexuelle et affective, alimentation)
- Contribuer à leur épanouissement par la pratique sportive

*Exemple d'action envisagée : soutenir les initiatives d'évènements créés "par les jeunes pour les jeunes"*

### **Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)**

**Partenaires :** EPCI, Villes, CCAS, Conseil Départemental, CAF, Préfecture, DSDEN, SDEJ, Mission Locale

**Ressources :** Pass'sport, CMJ,

**Effets à éviter :** Rajeunissement de la délinquance



## 4.4 Accès au droits : renforcer ma capacité d'agir

Une partie de la population des quartiers (QPV et QVA) se heurte à des obstacles pour accéder aux droits, par méconnaissance des dispositifs existants ou en raison de difficultés d'accès physiques (mobilité) et linguistiques.

La dématérialisation croissante des démarches risque également de renforcer les fractures, faute de matériel ou de formation aux usages du numérique. Le contrat de ville « quartiers 2030 » fixe donc comme objectif de conforter et renforcer les

dispositifs d'accès aux droits en direction des quartiers (QPV et QVA).

Comme de nombreux territoires en France, Moulins Communauté pâtit d'un déficit de professionnels de santé. Les habitants du quartier prioritaire sont particulièrement impactés par cette situation.

Le contrat de ville « quartiers 2030 » entend donc apporter un accompagnement renforcé du quartier, tant sur le volet de la prévention que de l'accès aux soins.

### Thème 1 : Simplifier et aller vers

#### Ambitions

- Réduire les inégalités et le non-recours aux droits

#### Objectifs opérationnels

- Organiser un système de guichet unique d'accès aux droits sociaux dans le QPV
- Privilégier le mode « aller-vers » pour identifier les publics exclus ou renonçant à leurs droits
- Accompagner les habitants fragilisés dans leurs démarches

*Exemple d'action envisagée : créer un lieu ressource qui puisse orienter les publics et les accompagner au quotidien*

#### Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)

**Partenaires :** EPCI, Villes, CCAS, Conseil Départemental, CAF, Préfecture, CPAM, CDAD, Justice & Citoyenneté, Mairie, MSD, Réseau Plein Emploi, ENEDIS, Aléo-Kéolis, Evolea

**Ressources :**

**Effets à éviter :** Développement de réseaux d'aides et de soutiens communautaristes



## Thème 2 : Santé

### Ambitions

- Garantir un accès à la santé

### Objectifs opérationnels

- Favoriser l'accès aux soins
- Promouvoir et encourager les actions de préventions

*Exemple d'action envisagée : accompagner les publics souffrant de problèmes de santé mentale, de bien-être, de confiance en soi*

### Leviers d'actions (ressources, partenaires, effets à éviter)

**Partenaires :** EPCI, Villes, CCAS, Conseil Départemental, CAF, Préfecture, DSDEN, CPAM, ARS, CPTS

**Ressources :** Adulte-relais, coordination CLS, PEDT, SDSF, LAEP, CLAS

**Effets à éviter :** accroître le non-recours aux soins

## 5. Les engagements des partenaires

### Concernant la Préfecture de l'Allier

- **Faire signer et diffuser** les déclinaisons locales des conventions interministérielles nationales
- **Conventionner et diffuser** avec d'autres partenaires publics ou privés, tout autre engagement de nature à atteindre les objectifs figurant dans le contrat de ville
- **Veiller à l'articulation** des crédits politique de la ville avec les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD), de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ainsi que les crédits affectés aux politiques suivantes : la lutte contre la pauvreté, la protection de l'enfance ainsi que l'intégration des personnes étrangères, notamment dans le cadre des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration
- **Missionner un représentant de la préfecture à l'accompagnement et à la conduite du contrat de ville de Moulins Communauté**



## Concernant la Direction Départementale des Territoires (DDT)

- **Piloter la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie  
→ Les axes « Concertation/sensibilisation des locataires » et « Animation, lien social, vivre ensemble », représentent 30% du total de l'ATFPB de chaque quartier prioritaire de la ville, concerné par la présente convention. A titre exceptionnel, ce seuil pourra s'apprécier au niveau global de la convention.
- **Accompagner le changement climatique** notamment au travers des aides pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics ou privés, les politiques environnementales en faveur de la biodiversité, de la désimperméabilisation des sols, des espaces de renaturation qualitative.
- **Amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles** en dehors des QPV notamment en incitant les bailleurs à modifier la structure de leurs loyers (nouvelle politique de loyers)
- **Soutenir la diversification de l'offre dans les QPV** par l'introduction de programmes aux statuts diversifiés afin d'améliorer le parcours résidentiel des ménages.

## Concernant la Délégation Départementale au Droit des Femmes et à l'égalité (DDFE)

- **Décliner dans les quartiers les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes** notamment pour l'égalité professionnelle, l'éducation
- **S'assurer de l'accès des femmes à l'information sur leurs droits**, notamment par la prise en compte des femmes de ces quartiers dans les actions du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et les dispositifs de médiation.
- **Encourager les opérateurs « historiques » soutenus par la DDFE** à proposer des actions partenariales renforçant le pouvoir d'agir des femmes et jeunes filles dans les QPV avec une attention particulière pour les familles monoparentales

## Concernant la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

### Enseignement secondaire

- Qualité de vie au collège (environnement de travail, Self)
- Climat scolaire : lutte contre le harcèlement scolaire
- Ouverture des collèges de 8h à 18h en REP REP +
- Vacances apprenantes en REP REP + fin août, Toussaint et Pâques
- Actions de soutien à la parentalité

### Enseignement primaire

- Consolidation du dédoublement de grande section, CP, CE1 dans les REP REP+
- Accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QP



## Concernant le Service Départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

- **De redéployer le dispositif « 2h de sport aux collègues »** à partir de 2025 dans le périmètre du réseau d'éducation prioritaire
- **De susciter l'engagement des jeunes dès l'adolescence jusqu'à leur insertion socio-professionnelle** par le biais du SNU (phase 2 : mission d'intérêt général) en mobilisant mieux les EPCI, le service civique, la formation professionnelle (BJPES en apprentissage) en lien étroit avec le réseau Plein Emploi et la mobilité (chantiers internationaux, dispositifs ANCT)
- **De soutenir le développement de la vie associative** au travers du dispositif Guid'Asso, le FDVA et les dispositifs d'aides à l'emploi (ANS, ANCT, ....)  
→ 2 éducateurs socio-éducatifs
- **D'amplifier le dispositif « savoir rouler à vélo »** en dehors du temps scolaire afin de valider le cycle complet (bloc 3) par des sorties thématiques et valorisantes
- **D'encourager l'investissement dans les équipements sportifs de proximité ou équipements structurants** en appui à des politiques éducatives et sportives favorisant l'épanouissement et le bien être

## Concernant la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDTESPP)

- **Déployer des financements** en faveur des associations, porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (culture, sport, ...)  
→ Appel à manifestation d'intérêt (DREETS) : Offre de repérage et de remobilisation
- **Augmenter le nombre d'entreprises partenaires** de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers » et leurs initiatives en direction des quartiers prioritaires  
→ Dynamique portée par le Club FACE Territoire Allier
- **Renforcer les dispositifs de soutien aux places nouvelles**, comme à celles déjà existantes, dans les territoires sous-dotés qui s'engageront à développer leur offre d'accueil Petite Enfance avec la CAF et le Conseil Départemental
- **Conduire des actions pour faire de la mixité sociale** la première et unique priorité des politiques d'attribution de logement social dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

## Concernant la Direction Départementale de la Police National de l'Allier (DDPN)

- **Participer au rapprochement de la population, de la police nationale et des partenaires**  
→ Dispositif « délégué à la cohésion police-population » : une permanence d'accueil du public sur le quartier ainsi qu'une participation à la vie locale contribuant à la tranquillité résidentielle



## Concernant la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

- **Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV**, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année  
→ Appel à projets annuel avec une priorité sur les QPV, Dispositif Eté Culturel. Conventionnement avec des structures ayant un objectif prioritaire pour le public en QPV
- **Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV** individuellement ou collectivement  
→ En lien avec l'Éducation Nationale poursuivre le recours au pass culture collectif (ex. collège Guillaumin)
- Multiplier les micro-folies et adapter leur offre et leur médiation à la singularité des territoires  
→ Réfléchir à éteindre les activités de la micro-folie de Couzon sur le quartier prioritaire de Moulins-Sud.

## Concernant Moulins Communauté

- **Assurer**, en partenariat avec l'Etat, le pilotage global, le suivi et le bon fonctionnement du contrat d'engagement en veillant notamment à l'effectivité du partenariat entre acteurs et institutionnels. Il est précisé, toutefois, que le contrat d'engagements « Quartiers 2030 » est un cadre contractuel partenarial, chaque signataire s'engageant, par ses actions, ses financements, à agir aux bénéfices des quartiers. Ainsi, chacun au regard de ses compétences, pourra être amené à piloter partiellement ou totalement certaines actions.
- **Maintenir** une enveloppe budgétaire pour le conventionnement partenarial et pour l'appel à projets annuel du contrat d'engagements,
- **Promouvoir et accompagner** la Réussite Educative par le biais du Programme de Réussite Educative et développer des actions en lien avec la parentalité,
- **Veiller** au bon fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants (FPH),
- **Favoriser** la concertation citoyenne et les actions au bénéfice des habitants,
- **Porter une attention particulière**, dans le cadre de ses politiques, au QPV, notamment en matière de santé par le biais du CLS

## Concernant la Ville de Moulins

En lien avec Moulins Communauté :

- **Assurer** le rôle de chef de file des actions en direction de la jeunesse et personnes isolées notamment,
- **Participer et faciliter** activement la concertation citoyenne,
- **Cibler** ses politiques de droit commun notamment celles en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et des seniors sur les QPV et QVA



## Concernant Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La Préfecture de l'Allier et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier (CPAM) s'engagent dans une collaboration visant à mettre en place une offre de service partenariale d'accès aux droits à la santé pour les populations les plus fragiles.

Les axes du partenariat envisagé :

- **Favoriser l'accès aux droits** : affiliation (protection universelle maladie PUMA), la complémentaire santé solidaire (CSS), l'aide médicale d'État (AME)
- **Simplifier les démarches et l'accès aux offres de service numérique de l'assurance maladie**: le compte AMELI, déclarer son médecin traitant, mettre à jour sa carte vitale, mettre à jour ses coordonnées bancaires, Mon Espace Santé, E-carte vitale
- **Promouvoir la prévention pour préserver sa santé** : examen de prévention en santé gratuit (ISBA), examen bucco-dentaire gratuit (M'tdents), dépistages réguliers des cancers, contraception, vaccination, arrêt du tabac
- **Lutter contre le renoncement aux soins - Dispositif Mission Accompagnement Santé (MAS)** : tout assuré qui rencontre une difficulté d'accès à un droit ou à un soin et qui donne son accord pour être accompagné par la CPAM
- **Accorder** l'attribution éventuelle, sous conditions, d'aides financières exceptionnelles

## Concernant la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier (CAF)

- **Participer** au développement d'actions en direction des familles, des enfants et des jeunes sur les territoires situés en QPV ou QV
- **Mobiliser** les subventions et dispositifs nationaux dans les champs de la Petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la ville sociale
- **Accompagner** les partenaires dans l'élaboration de projets favorisant l'insertion sociale des habitants

## Concernant France Travail

France Travail Moulins :

- **Se rapprocher des acteurs de proximité** directement au contact des publics afin de repérer et de mobiliser les personnes volontaires ayant besoin d'être accompagnées et leur faciliter l'accès aux services du Réseau Pour l'Emploi selon leurs besoins.
- **En lien avec les acteurs locaux**, proposer des moments privilégiés aisément accessibles au public et en proximité afin de permettre un accès facilité au Réseau Pour l'Emploi.
- **Intégrer l'ensemble des acteurs locaux volontaires** dans les actions envisagées par le Réseau Pour l'Emploi afin de les enrichir et les intégrer au plus juste avec l'existant.



---

---

## Concernant la Mission Locale

- **Nommer un référent** au sein de sa structure
- **Travailler en partenariat** avec les acteurs locaux pour le repérage et l'accompagnement des jeunes.
- **Veiller à leur faciliter l'accès aux droits** et aux politiques jeunesse de droit commun notamment grâce au CIE Jeunes, le CEJ et le PACEA.

## Concernant EVOLEA

Au travers la signature de la convention d'utilisation l'abattement de la TFPB jointe en annexe, le bailleur social EVOLEA entend agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers et renforcer la participation des habitants.

L'utilisation de la TFPB par EVOLEA vise à renforcer la qualité de service et développer des projets à impact social sans que ces surcoûts ne pèsent trop sur les charges locatives des locataires-habitants. Ce dispositif permet à la fois de compenser partiellement les surcoûts de gestion et d'apporter l'impulsion nécessaire à des projets qui répondent à des besoins identifiés et partagés.

Les actions valorisées au titre de l'abattement de la TFPB, mobilisées en complémentarité des politiques publiques de droit commun et des dispositifs de la politique de la ville, participent de l'amélioration de l'image des quartiers, permettent de maintenir la qualité de service, apportent des solutions concrètes aux préoccupations du quotidien des locataires habitants et sont en prise avec les enjeux de transition écologique, de transition démographique et de développement social.



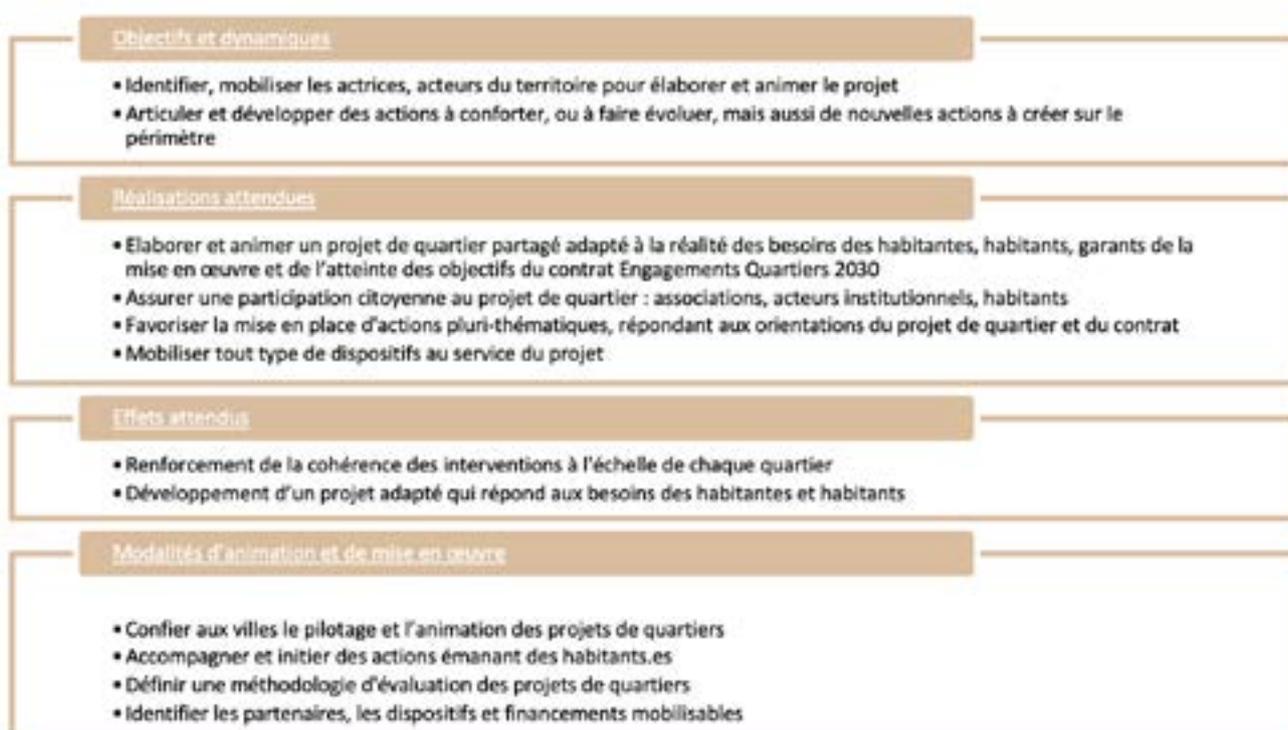
## 6.Stratégie et méthode pour un contrat opérationnel

### 6.1 Le projet de quartier : Construire un projet pour le quartier et par le quartier

Les projets de quartiers constituent un pilier de la politique de la ville pour le contrat de ville « quartiers 2030 ».

Le projet de quartier « Moulins-Sud » est le résultat de la co-construction avec les habitants d'une animation territoriale portée par la Ville de Moulins et Moulins Communauté en lien avec les orientations du contrat. Localement, il pourra s'agir de l'élaboration du projet social du tiers lieu par exemple.

La mise en œuvre et l'animation démarreront majoritairement sur l'année 2025, le socle méthodologique peut s'inspirer des grands temps de conception d'un projet :



Le projet de quartier pourra inclure un volet investissement.

A partir de projets identifiés par les habitants portés par les collectivités territoriales, ceux-ci pourront être soutenus via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation au soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc...) de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux (via la convention d'abattement de la TFPB par exemple) et des investisseurs privés.



## 6.2 Les modalités de participation des habitants à la construction du projet de quartier

La participation des habitants dans le projet de quartier est cruciale pour assurer sa pertinence et son succès, ainsi que pour s'assurer que les initiatives répondent au projet local et bénéficient de l'engagement des habitants. Il est important de créer un environnement accueillant et ouvert où les idées et les opinions de chacun seront valorisées pour l'élaboration et le suivi du projet de quartier en toute transparence et de manière inclusive.

Dans un premier temps, les parties prenantes du projet devront identifier les besoins et les priorités- au travers de réunions, enquêtes, sondages, balade urbaine. Ce temps permettra la création d'un plan de participation (calendrier, rôle et responsabilités) afin de définir l'enjeu de la participation (information, concertation, co-construction...). La communication et les outils devront être adaptés pour que les informations soient accessibles à tous et reflètent la mixité et la diversité.

Les partenaires du projet s'engagent au long cours à organiser des ateliers participatifs, des groupes de discussion, à encourager la participation à toutes les étapes du processus du projet de quartier. En suivant cette méthode, le projet de quartier pourra bénéficier d'une participation plus large et plus significative ce qui conduira sans conteste à des résultats durables et bénéfiques pour tous les habitants du quartier Moulins Sud.

### La méthodologie de participation est pensée ainsi :

- Placée au cœur du projet de quartier
- Valorisant l'expertise d'usage des habitants, leur capacité à agir.
- S'assurant de la co-construction d'actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés
- Évolutive, adaptée aux réalités locales et aux désirs des habitants
- Ouverte qui peut s'appuyer sur le Fonds de Participation des Habitants (FPH), des tables de quartiers, un café citoyen, etc...



### Deux actions spécifiques proposées pour démarrer :

- Une réunion annuelle avec les habitants et les partenaires sur le quartier de Moulins-sud
- Une consultation citoyenne sur les thématiques et les enjeux locaux identifiés par le contrat de ville « quartiers 2030 ».



---

Depuis 2003, le territoire s'est doté d'un Fonds de Participation des Habitants (FPH). Celui-ci intervient sur le quartier prioritaire et des territoires de veille active du contrat de ville de Moulins Communauté. Il s'agit d'un dispositif mis en place de façon partenariale entre l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, le bailleur social EVOLEA et la Communauté d'Agglomération de Moulins et en accord avec les communes de Moulins, Yzeure et Avermes sur lesquelles sont situés les quartiers concernés.

**Ce fonds vise à soutenir les actions ponctuelles qui :**

- dynamisent le quartier prioritaire et les territoires de veille du contrat de ville 2015-2020,
- bénéficient prioritairement aux habitants de ces quartiers,
- favorisent leur participation,
- favorisent l'émergence de nouveaux projets.

Son fonctionnement sera revu sur l'année 2025.

## 6.3 L'appel à projet

Moulins Communauté et l'Etat lanceront un appel à projets annuel en direction du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Moulins Sud, en association avec la ville de Moulins.

Celui-ci a pour objectif de soutenir les actions définies en réponse aux problématiques du quartier. Il s'adresse aux acteurs associatifs, économiques, bailleurs, collectivité, organismes de formation.

Les priorités ciblées dans l'AAP seront celles du contrat de ville « quartiers 2030 ». Elles pourront être complétées en fonction du bilan de la programmation de l'année précédente et tenant compte des thématiques les plus prégnantes issues de la consultation annuelle des habitants.

L'évaluation du contrat de ville précédent aborde des pistes d'amélioration pour le lancement de l'appel à projet. Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » intègre ces dernières :

- Un appel à projets facilitant le dépôt de projets portés par des associations par un accompagnement renforcé des porteurs potentiels, notamment sur l'appropriation des nouveaux axes du contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».
- Un appel à projets au calendrier adapté, permettant aux porteurs associatifs de se préparer plus en amont. L'appui administratif sera réalisé sur des délais plus longs et le dépôt de dossier sera facilité par une animation partenariale mieux identifiée. Un temps de partage sur les nouvelles orientations sera programmé afin de faciliter l'appropriation des nouvelles orientations par les porteurs.
- Un appel à projets plus homogène sur la production des bilans afin d'être en adéquation et en cohérence avec les indicateurs d'évaluation.



## 6.4 Le schéma de gouvernance et son fonctionnement

### **Une gouvernance du contrat partagée, adossée à une ingénierie dédiée et confortée**

La valeur ajoutée attendue de la nouvelle politique de la ville réside dans la capacité du partenariat à porter les orientations à l'échelle communautaire, cadre stratégique pour l'action des signataires, mais également à l'échelle communale et du quartier.

Il s'agit de passer d'une gestion par dispositif, avec des modalités de pilotage spécifiques en fonction des financeurs, à un projet d'ensemble partagé par tous les acteurs de la politique de la ville et dans lequel s'inscrivent la programmation financière et l'ensemble des dispositifs y concourant.

Cette évolution exige un pilotage qui puisse garantir :

- L'alignement des signataires autour des orientations ;
- Le cadre contractuel partagé ;
- La participation habitante dans la prise de décision collective, tout au long du projet ;
- La pleine mobilisation du droit commun au service des objectifs collectivement fixés.

Cette fonction de pilotage du contrat interpelle l'ensemble des signataires et constitue l'ancrage d'une responsabilité partagée entre l'Etat, Moulins Communauté et la ville de Moulins.

La traduction des orientations exprimées dans le contrat, en objectifs opérationnels précis et finançables (territorialisés ou thématiques), relève de la coordination :

- Dans la programmation annuelle du contrat de ville « quartiers 2030 », au regard des objectifs des partenaires,
- Des actions à conduire, en mobilisant les partenaires (thématiques ou territoriaux).

Cela exige de concilier une approche territoriale et une approche thématique de la politique de la ville.

### **Dessiner une gouvernance resserrée, proche du terrain, plurielle et efficiente**

La montée en puissance de l'échelon communautaire dans le pilotage et la mise en œuvre du contrat « Engagements Quartiers 2030 » doit aller de pair avec une réflexion approfondie sur le partage des responsabilités et les moyens humains associés, à toutes les échelles d'action : le quartier, la commune, la communauté d'agglomération. L'année 2024 sera consacrée à ces travaux, pour définir précisément les modalités de fonctionnement et les moyens associés.



Les partenaires signataires s'accordent sur une répartition des rôles se traduisant ainsi :

**Moulins Communauté :**

- Coordonne, anime les instances du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » en lien avec l'Etat
- Co-pilote avec l'Etat l'appel à projets et la programmation
- Garantit la mise en œuvre des axes, orientations, objectifs et actions définis dans le contrat
- Met en œuvre l'évaluation

**L'Etat :**

- Co-pilote les dispositifs en lien avec Moulins Communauté

**La Ville de Moulins, en lien avec Moulins Communauté :**

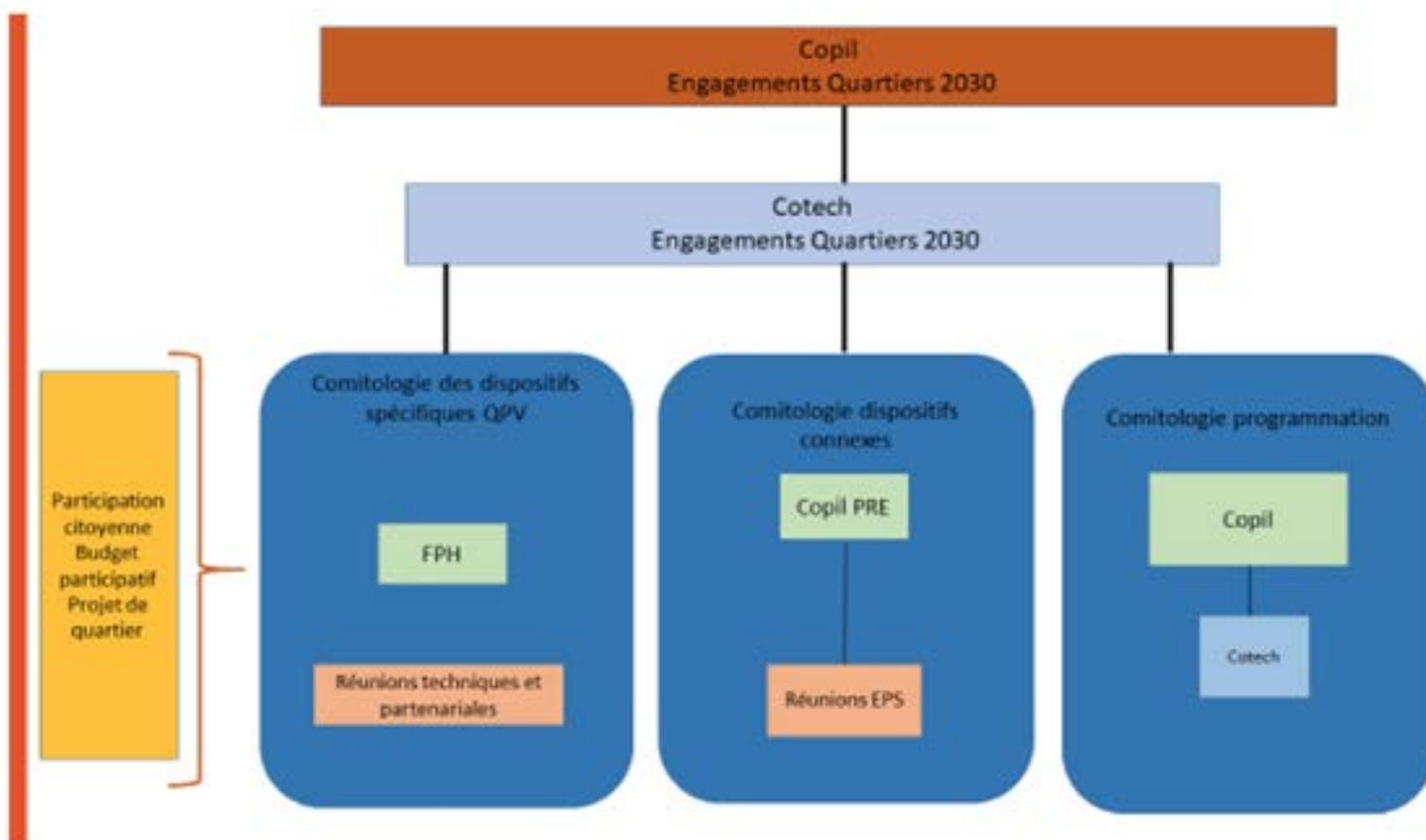
- Assure le rôle de chef de file des actions en direction de la jeunesse
- Participe et facilite activement la concertation citoyenne,

Les instances de pilotage de la politique de la ville se situent au niveau communautaire : comité de pilotage intercommunal, comité technique intercommunal.

**Les acteurs du Contrat Engagement 2030**



## Les instances et la gouvernance du Contrat Engagement Quartiers 2030



### La gouvernance des dispositifs spécifiques et connexes

La gouvernance est propre à chacun des dispositifs. En dehors des instances de comité de pilotage, des réunions thématiques ou transversales seront organisées.

Les compositions sont définies par dispositif, leur périodicité également. Néanmoins, dans un enjeu de convergence et d'articulation, ces instances devront dédier un focus « quartier politique de la ville » en relevant ce qui a été fait, conduit sur le quartier et / ou en précisant comment et dans quelle mesure les actions menées dans le cadre des dispositifs bénéficient aux habitants du QPV.

Il conviendra également, autant que faire se peut, d'organiser les agendas de ces instances pour qu'elles se tiennent en amont du COPIL contrat d'engagements 2030.



## **Animations territoriales et thématiques**

Au niveau opérationnel, les collectivités (Moulins Communauté, les villes de Moulins, Avermes et Yzeure) mobilisent et animent différents types de réunions, territorialisées ou thématiques, qui permettent de suivre au plus près des dispositifs, des démarches, etc. Cela peut être des groupes projet, des groupes de suivi, qui ne concernent pour certains que le quartier prioritaire Moulins Sud ou les autres quartiers fragiles.

Ces différents types de réunions constituent des lieux de mise en œuvre de la politique de la ville, de coordination opérationnelle entre les acteurs de terrain œuvrant au quotidien. Elles contribuent à nourrir en continu le diagnostic, constituent des « sentinelles » des problématiques à remonter.

Leur composition est variable selon la thématique ou le dispositif auxquels elles sont associées mais elles ont avant tout un rôle de « terrain ». Elles s'appuient sur des services de droit commun et contribuent ainsi à la mobilisation des politiques publiques sur le quartier et au renforcement de l'interconnaissance des acteurs, permettant également de travailler l'articulation avec la programmation annuelle. Leur compte-rendu doit permettre de nourrir les comités techniques qui leur sont associés ainsi que le projet de quartier.

## **Les instances du Contrat de ville « Quartiers 2030 » à l'échelle de Moulins Communauté**

### **Le comité technique (COTECH)**

Le (COTECH) est l'instance opérationnelle du contrat de ville « quartiers 2030 ». Il réunit les pilotes, financeurs de l'appel à projets annuel, signataires et les représentants et représentantes des habitants et habitantes. Le COTECH peut se réunir jusqu'à 2 fois par an, afin d'acter des décisions (priorités de l'appel à projets, périmètre de l'évaluation, programmation, etc.) et suivre le contrat dans sa dimension opérationnelle.

Le COTECH est une instance de préparation de la programmation annuelle financière du contrat, suite à l'appel à projets. Il est en charge du suivi de l'évaluation et de la préparation du COPIL. Il fait le point sur l'avancement du projet de quartier, sur la mise en œuvre des ambitions et objectifs.

Cette instance est copilotée et coanimée par l'Etat et par la direction du Développement social territorial de Moulins Communauté.

### **Le comité de pilotage (COPIL)**

Le COPIL se réunit de façon annuelle, il valide les grands enjeux du territoire en géographie prioritaire (QPV et QVA) et fixe le cap pour l'année à venir dans l'ensemble des composantes du contrat de ville « quartiers 2030 ». Il définit et valide les orientations du contrat, de même qu'il se porte garant de son évaluation et peut proposer des avis ou décisions d'évolution du projet de quartier.



Il se compose de représentants décisionnaires des financeurs, des représentants habitants, des services de droit commun concernés et des services en charge du pilotage des dispositifs politique de la ville, des partenaires (bailleurs, collectivités, agences...)

Il est co-animé et coordonné par l'Etat et Moulins Communauté. Le Préfet de département et le Président de Moulins Communauté (son représentant ou sa représentante) président ce dernier.

### **La gouvernance et l'animation du projet de quartier**

L'année 2024 sera l'année de l'élaboration du projet tant dans la nature du projet, des acteurs, des moyens financiers que de son fonctionnement et de sa comitologie. L'année 2025 sera l'année de stabilisation et de mise en œuvre du projet et de son fonctionnement.

## **6.5 L'évaluation du Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 », un travail en continu**

Les partenaires du contrat de ville « quartiers 2030 » s'engagent à réaliser un suivi régulier de la mise en œuvre du contrat et une évaluation de ses effets. Le comité technique et le comité de pilotage contrat de ville « quartiers 2030 » sont garants du suivi et de l'évaluation du contrat.

### **Pourquoi évaluer ?**

La loi Lamy du 21 février 2024 rend en effet obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle précise que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. ».

Il s'agit de mesurer si la politique de la ville, au regard des moyens investis et de ses modalités spécifiques d'intervention, produit des effets sur la trajectoire des quartiers en géographie prioritaire sur le territoire.

Le choix des partenaires du contrat porte sur une évaluation en continu, en sus de la clause de revoyure à mi-parcours et en fin du contrat. En effet, si l'on se place dans un objectif d'amélioration d'un contrat au service de l'action, en direction du quartier en difficulté, alors l'évaluation se doit d'être faite de manière constante.

### **Comment évaluer ?**

Dans le cadre du contrat de ville « quartiers 2030 », on distinguera le suivi de l'évaluation. Le suivi est l'outil d'analyse en continu des dispositifs. Il consiste à mesurer l'évolution de la situation sur les territoires en géographie prioritaire. Cette observation se base sur un certain nombre d'indicateurs dont les données émanent de différentes sources (INSEE, CAF, ARS, Éducation nationale...).

L'évaluation a pour objectif de mesurer, à partir de critères et d'indicateurs, l'impact et l'effet des politiques publiques ; et de ce fait, des orientations du Contrat partenarial et les projets de quartier.



## Méthode et outils de l'évaluation

Pour répondre à cet enjeu, Moulins Communauté et ses partenaires signataires proposent de réaliser le suivi et l'évaluation sur les 4 orientations du contrat :

- Transitions : habiter et respirer,
- Emploi : s'émanciper,
- Jeunesse : grandir et s'épanouir,
- Accès aux droits : renforcer ma capacité d'agir

Des indicateurs sont en cours d'élaboration dans un répertoire départemental pour 2025 :

- De réalisation : produit des actions
- De résultat : généré par l'action pour les publics ciblés
- D'impact : effets indirects des actions pour les publics ciblés
- D'observation : contexte dans lequel l'action intervient

Un tableau de suivi est proposé en annexe et une partie des crédits d'intervention du contrat d'engagements pourra être dédiée à la conduite de l'évaluation.

## Une évaluation qui nécessite une mobilisation forte

La précédente évaluation du contrat de ville a permis de relever des points d'attention, même si certains écueils ont déjà été résolus tel l'accès des QVA au dispositif PRE.

Réussites du Contrat de Ville	Points d'attention
<p>D'importants moyens mobilisés grâce au Contrat de Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>Financiers</b></li><li><b>Humains</b></li><li>Des instances de pilotage et des partenaires mobilisés</li></ul> <p>Des actions structurantes</p> <p>Des <b>acteurs pivots</b> : identifiés par les habitants et qui font office de relais.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Mosaïque</li><li>Soli'City</li><li>Médiateurs et éducateurs de rue.</li></ul>	<p><b>Des problématiques qui subsistent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Décrochage scolaire ;</li><li>Parentalité ;</li><li>PRE qui ne touche pas les QVA ;</li><li>L'accès au soin reste limité ;</li><li>Mobilisation limitée des habitants ;</li><li>Mobilités hors centre urbain de Moulins ;</li><li>Actes d'incivilité et de trafics ;</li><li>Des situations professionnelles qui ne se stabilisent pas.</li></ul> <p><b>Des enjeux à venir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Viellissement de la population ;</li><li>Prostitution de mineures ;</li><li>Contexte économique national.</li></ul> <p><b>Géographie prioritaire – des périmètres qui comportent des failles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Des QVA qui bénéficient moins des moyens du Contrat de Ville malgré des besoins importants ;</li><li>Des problématiques d'incivilité dans le centre-ville de Moulins.</li></ul>



Néanmoins, il faut rappeler que l'évaluation nécessite de mobiliser fortement tous les partenaires du contrat de ville.

Pour produire des indicateurs, de la donnée et réaliser le suivi régulier du contrat de ville « quartiers 2030 », Moulins Communauté mobilisera les services référents en charge d'une thématique ou d'un dispositif (action sociale, éducation, enfance, jeunesse, la police municipale/nationale, sport, santé, insertion, emploi...).

Le suivi et l'évaluation pourront se faire à l'échelle du quartier. Les partenaires signataires seront également sollicités afin de produire les données nécessaires mises à jour.

Les services de l'Etat (délégué du préfet pour la politique de la ville et DDETSPP), pourront également accompagner Moulins Communauté dans ses démarches d'évaluation, notamment sur le plan méthodologique.

## **Le choix de deux temporalités de suivi-évaluation qualitative et quantitative**

### ***1/ Le suivi annuel des actions***

#### Objectifs :

- Suivre la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs ciblés, par axes et objectifs opérationnels
- Apprécier la pertinence de la reconduction des actions de l'appel à projets

#### Indicateurs mobilisés :

- De réalisation : produit des actions
- De résultat : généré par l'action pour les publics ciblés

#### Outils et méthode :

- Systématisation d'une fiche-bilan associée à l'appel à projet,
- Bilan d'activités annuel du contrat de ville « quartiers 2030 ».

### ***2/ L'évaluation à mi-parcours et finale du contrat de ville « quartiers 2030 ».***

#### Objectifs :

- Mesurer les effets des politiques et actions menées sur les quartiers en géographie prioritaire et sur les parcours des publics QPV

#### Modalités :

- Approche par objectifs opérationnels ou par publics cibles
- Ciblage sur une thématique phare qui permettrait de visualiser les parcours (santé, logement, emploi / formation...) pour être plus approfondie que les autres afin de permettre une analyse plus fine, révélatrice de pistes d'amélioration
- Capitalisation des bilans par dispositifs spécifiques



### Méthode et outils :

- Indicateurs de réalisation et résultats (bilans d'actions : PRE, ATPFB...), d'impacts (effets indirects des actions pour les publics ciblés), d'observation (contexte dans lequel l'action intervient)
- Une évaluation qualitative par :
  - Des enquêtes de terrain par le biais principalement des adultes-relais et des points de rencontres/permanences organisés par les partenaires
  - Une consultation citoyenne annuelle
  - Des rencontres invitant une multiplicité de partenaires et d'acteurs sur les quartiers

Une partie des crédits d'intervention du contrat d'engagements pourra être dédiée à la conduite de l'évaluation.

### **Clause de revoyure du contrat**

En 2027, le présent contrat fera l'objet d'une évaluation spécifique. À l'issue de cette évaluation, en fonction des résultats observés, une clause de revoyure du document contractuel pourra être activée. Elle permettra le moment venu d'adapter le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.

## **7. Les documents ayant valeur d'annexe au contrat**

- La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans le quartier de Moulins-Sud 2025-2030
- Le Vademecum du droit commun
- Le répertoire départemental d'indicateurs de la politique de la ville



## 8. Les signataires au contrat

Moulins, le 20 décembre 2024

Pascale TRIMBACH  
Préfète de l'Allier

Pierre-André PÉRISSOL  
Président de Moulins Communauté

Pascal PERRIN  
Maire d'Yzeure

Jean-Luc ALBOUY  
Maire d'Avermes

Pierre-André PÉRISSOL  
Maire de Moulins

Hélène CHESSEL  
Directrice d'Évoléa

Fabienne PLOTON  
Directrice de la CAF

Marc BONO  
Directeur de France Travail Allier

Virginie CASSARO  
Directrice de la CPAM Allier

Isabelle LASMAYOUS  
Présidente de la Mission Locale du  
Bassin de Moulins et sa Région



